



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15.09.2020

- **Date de CONVOCATION** : 8 SEPTEMBRE 2020
- **Nombre de conseillers en exercice** : 11

Présents : GASTAL Gwladys, BOMPA Philippe, LEYMARIE Anne-Marie, RIGAL Philippe, FREZABEU Philippe, DELCROS Alain, RESSES Patricia, COUDERC Véronique, SERIS Daniel, SOULAYRES Mathieu.

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : Mme Gwladys GASTAL

Le quorum étant atteint, La séance est ouverte,

- ❖ Approbation des comptes- rendus du 24 mai 2020, du 9 juin 2020, 24 juin 2020 et du 9 juillet 2020.

Mr SERIS fait remarquer une erreur dans le plan de financement du dossier DETR 2020. Une délibération rectificative sera prise afin de corriger le plan de financement.

Les comptes-rendus sont approuvés à l'unanimité.

1° délibération :

Objet : Adhésion au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Lot)

Monsieur le maire rappelle que l'adhésion aux services du CAUE du Lot est ouverte aux communes sans remettre en cause le principe de gratuité et les conditions actuelles d'intervention.

La cotisation annuelle pour les communes de moins de 700 habitants est fixée à 60 €.

Le conseil après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'adhésion de la Commune de Parnac au CAUE du Lot.

**DEPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE PARNAC**

2ème délibération

Objet : Décision modificative Budget communal suite a une erreur dans l'affectation du résultat 2019 sur le BP 2020 en section d'investissement

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2020 :

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2111	83	Terrains nus	22 086.05
020	020	OPFI	Dépenses imprévues	20 134.33

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
001	001	OPFI	Exédent investissement reporté	42 220.38

3ème délibération

Objet : CONSULTATION POUR MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE - DISSIMULATION DES RESEAUX lieu-dit : REGAGNAC à 46140 PARNAC

Monsieur le maire, rend compte du projet de dissimulation des réseaux (électriques, téléphoniques et eau potable) rue REGAGNAC. Le coût de ces travaux est d'un montant HT inférieur à 90 000 € et de ce fait, le marché public peut être passé en procédure adaptée.

C'est une rue où de nombreuses fuites ont été constatées en 2019/2020. Ces travaux s'inscrivent dans la continuité de la dissimulation des réseaux rue Condamines réalisés en 2019.

Après avoir délibéré sur ce sujet, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire

- À lancer cette consultation,
- À signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Mr Daniel SERIS et Mr Philippe BOMPA sont en charge du suivi de ce projet. Dans le cadre de la dissimulation des réseaux électriques la FDEL prend en charge 52% HT du coût pour l'éclairage public.

Une interrogation est posée sur le nombre de points lumineux présents sur la rue REGAGNAC. L'assemblée a décidé de maintenir le nombre de points lumineux.

DEPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE PARNAC

4ème délibération

N° 19 /2019 : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2018

Mr. le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Le Conseil municipal note une perte de rendement entre 2018 et 2019, malgré 800 mètres Linéaire de réseau renouvelé contre 400 M.L. en 2018.

Cela peut s'expliquer par de nombreuses fuites importantes sur l'année 2019.

L'assemblée délibérante décide de continuer le renouvellement des réseaux et d'organiser un plan pluriannuel des travaux afin d'améliorer le rendement du réseau d'eau potable.

Il est aussi décidé de mettre un compteur d'eau sur les bâtiments communaux (mairie, cimetière, salle des fêtes) et le city-stade.

5ème délibération

DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA DESIGNATION DES CONSEILLERS SIEGEANT AUX COMMISSIONS DEFINIES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le maire rappelle que lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre forme une commission dans les conditions prévues à [l'article L. 2121-22](#), il peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de cet établissement selon des modalités qu'il détermine.

Conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, le vote pour cette désignation a lieu à bulletin secret (CE,29 juin 1994, N°120000), sauf si le conseil en décide autrement, à l'unanimité.

Dans chaque commissions, priorité doit être donnée aux conseillers communautaires.

DEPARTEMENT DU LOT MAIRIE DE PARNAC

Chaque conseiller communautaire peut siéger dans une commission et ne peut être présent dans plus de trois commissions.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide de désigner à l'unanimité :

- **Commission Environnement (rénovation énergétique, GEMAPI), et Affaires Sociales :**
 - Mr. RIGAL Philippe
 - Mr. BOMPA Philippe

- **Développement économique, du numérique et des zones d'activités :**
 - Mr. GASTAL Marc
 - Mr. SERIS Daniel

- **Aménagement, Autorisations du Droit des sols, et Urbanisme :**
 - Mr. SERIS Daniel
 - Mr. SOULAYRES Mathieu

- **Tourisme et communication :**
 - Mme RESSES Patricia
 - Mme GASTAL Gwladys

- **Culture :**
 - Mme LEYMARIE Anne-Marie
 - Mme RESSES Patricia

- **Patrimoine communautaire :**
 - Mme LEYMARIE Anne-Marie

- **Voirie et des Réseaux Divers :**
 - Mr. BOMPA Philippe
 - Mr. SERIS Daniel

- **Gestion des déchets, et Assainissement :**
 - Mr. BOMPA Philippe
 - Mme GASTAL Gwladys

- **Enfance -Jeunesse, et petite enfance :**
 - Mme COUDERC Véronique
 - Mme RESSES Patricia

Questions diverses

- *Location du logement communal, 63 rue du souvenir Français :*

DEPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE PARNAC

Le logement a besoin d'un grand nettoyage, et peut-être d'une désinfection. Une remise en état (peintures, trous à boucher...) est à prévoir avant de le remettre en location.

➤ **Pouvoir de police du Maire**

Mr le maire informe l'assemblée du refus de transfert de police du maire à la C.C.V.L.V lié aux compétences suivantes :

- *collecte des déchets ménagers*
- *assainissement collectif et/ou non collectif*
- *création, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage*
- *voirie*
- *habitat ;*

Une demande de mise à disposition de la salle des fêtes de Parnac le jeudi matin de 11H à 12H est demandé par l'association, « la gym Albassienne ». Une cotisation de 150€ l'année sera appliquée conformément à la délibération N°26/2019.

➤ **Aménagement paysager de la place Henri Mercadier en cohésion avec l'aménagement paysager du village :**

Une réflexion a été engagée par les élus pour l'aménagement paysager et une étude sur le sujet a été demandée au CAUE.

➤ **Mise à jour du P.C.S**

Une mise à jour de la liste des personnes vulnérables du Plan Communal de Sauvegarde de la commune est en cours. Une réunion est programmée avec Mme LEYMARIE Anne-Marie, Mme RESSES Patricia et Mme GASTAL Gwladys.

Mr Austruy et Mme Laporte viennent présenter le PLUI le jeudi 24 septembre.

➤ **Constitution de la commission de contrôle des élections :**

Mr SOULAYRES Mathieu, plus jeune conseiller municipal de la commune est désigné pour siéger lors de la commission de contrôle des élections.

➤ **Installation de l'internet à l'école pour l'association la cour de RéCRé :**

L'assemblée délibérante approuve la prise en charge de l'installation et de l'abonnement d'une Airbox à l'ancienne école, afin que l'association puisse commencer des cours d'initiation à l'informatique en novembre 2020.

➤ **Installation de la fibre à la mairie.**

Un câblage entre la mairie et l'école serai possible avec la mise en place de la fibre, mais cette installation sera potentiellement risquée au niveau du poste « secrétariat » de la mairie.

DEPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE PARNAC

Mr FREZABEU propose de demander un devis non professionnel afin de comparer avec le devis professionnel déjà en notre possession.

Mr FREZABEU a souligné la nécessité de changer le poste secrétariat, actuellement sous Windows 7 qui ne fournit plus actuellement les mise à jour sécurité.

➤ **Voirie**

Mr SERIS fait remarquer un problème de signalisation autour de la cave coopérative, ainsi qu'une route en mauvais état.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00.

*Mme GASTAL Gwladys,
Secrétaire de séance*

*Mr. GASTAL Marc,
Maire*

**DEPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE PARNAC**

Marc GASTAL,

Gwladys GASTAL,

Philippe BOMPA,

Anne-Marie LEYMARIE,

Philippe RIGAL,

Philippe FREZABEU,

Alain DELCROS,

Patricia RESSES,

Mathieu SOULAYRES,

Véronique COUDERC,

Daniel SERIS,